



DÉCLARATIONS UNSA AÉRIEN

CSE DGI FÉVRIER 2025

Février 2025

STOP AU HARCELEMENT

« Les récentes révélations médiatiques ont mis en lumière une réalité glaçante : des situations de violences et de harcèlement au sein d’Air France que l’on ne peut plus ignorer. Derrière les beaux discours et les engagements de façade, des faits d’une gravité extrême persistent, et leur traitement laisse trop souvent à désirer. »

Si ces témoignages concernent aujourd’hui nos collègues navigants, la mécanique dysfonctionnelle qui leur a été opposée n’a rien d’une exception. À la DGI comme ailleurs, des alertes sont minimisées, des procédures traînent, et les victimes se heurtent à des murs administratifs indignes d’une entreprise qui prétend prendre le sujet au sérieux.

Il est inacceptable que certaines situations restent étouffées sous des couches de bureaucratie et de tergiversations. La Direction doit enfin passer des paroles aux actes en garantissant un traitement systématique, rapide et efficace des signalements, en collaboration avec l’ensemble des acteurs concernés : organisations syndicales, réseaux internes de lutte contre les violences, équipes QVT, services médicaux et assistantes sociales.

L’accord « Prévenir et agir contre les violences et harcèlements au travail » ne peut pas être un simple document rangé dans un tiroir. Il doit être appliqué strictement et sans exception :

- Des enquêtes doivent être menées dans les délais impartis et jusqu’au bout,
- Les victimes doivent être informées des conclusions,
- Les responsabilités doivent être assumées et les mesures correctives mises en œuvre sans complaisance.

Les mesures annoncées récemment par la Direction ressemblent davantage à un pansement sur une plaie béante qu’à une véritable prise de conscience. Il ne suffit pas d’afficher de bonnes intentions, il faut s’attaquer aux causes réelles du problème : une culture d’entreprise qui, trop souvent, laisse faire et regarde ailleurs.

UNSa-Aérien Air France – Siège Air France, 45 Rue de Paris 95747 Roissy CDG
– contact@unsaaerien.com

Vos élus et représentants UNSA Aérien SNMSAC

UNSa-Aérien Air France – Siège Air France, 45 Rue de Paris 95747 Roissy CDG
contact@unsaaerien.com

Rejoignez-nous



Suivez-nous sur Telegram : <https://t.me/UNSaAerienAirFranceDGI>

L'UNSA Aérien Air France Sol exige des actions concrètes et immédiates :

- Une révision de l'accord existant, pour le renforcer et en garantir l'application,
- Des formations obligatoires en présentiel pour tous les acteurs concernés,
- Une sensibilisation généralisée de l'ensemble des salariés,
- Un renforcement du rôle de la CSSCT et des instances de prévention,
- Une communication régulière et transparente sur les risques psychosociaux,
- L'organisation d'événements pédagogiques pour que chacun comprenne l'ampleur du problème et les moyens d'y remédier.

Nous refusons que le silence et l'inaction deviennent la norme. L'UNSA Aérien reste pleinement mobilisée pour exiger des engagements forts et des mesures à la hauteur des enjeux. Il est temps que la Direction cesse de gérer ces drames comme de simples « irritants RH » et prenne enfin la pleine mesure de ses responsabilités. »

LE PRIX DES GP...

« L'UNSA Aérien tient à exprimer son profond mécontentement face à l'application de la TSBA aux facilités de transport des salariés d'Air France, une décision aussi injuste qu'inacceptable.

En moins d'un an, les salariés ont déjà subi une hausse de 2,5 % des tarifs GP en mars 2024, et voilà qu'une nouvelle augmentation vient s'ajouter à l'addition. Cette logique de taxation aveugle, qui considère les salariés comme de simples passagers payants, est une négation de leur engagement quotidien dans la réussite de l'entreprise.

Nos facilités de transport ne sont pas un privilège mais un acquis légitime, une contrepartie aux contraintes inhérentes à nos métiers. Pourtant, ces avantages sont de plus en plus réduits à peau de chagrin :

- Des billets R1 (avec réservation) de plus en plus difficiles à obtenir, compliquant encore l'accès à ce qui était censé être un droit,
- Des hausses tarifaires répétées, qui rendent ces billets de moins en moins accessibles,
- Une absence totale de concertation, alors que les décisions prises impactent directement les salariés.

L'UNSA Aérien refuse cette énième ponction qui pèse uniquement sur le personnel. Nous demandons :

- **Un moratoire immédiat sur l'application de la TSBA aux billets GP,**
- **L'ouverture d'une négociation sur l'avenir des facilités de transport, afin de garantir leur accessibilité et leur pérennité,**
- **Une transparence totale sur l'état réel des disponibilités des billets R1 et des engagements pour y remédier.**

Les salariés d'Air France ne sont pas une variable d'ajustement fiscal ni une source de financement facile. Il est grand temps que la Direction cesse de les traiter comme des clients lambda et reconnaisse enfin leur rôle essentiel dans la pérennité de la compagnie. »